

Délibération DEL-B-2025-060

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 JUIN 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 14h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (19) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (1) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU,

Absents (7) : Cécile VRIGNAUD, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 04-06-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

SPORT

Réhabilitation de la baignade Val de Scie à Nueil-les-Aubiers - demande de subvention pour la mission de maîtrise d'œuvre

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu la décision n°D-2022-204 en date du 21 novembre 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bassin de baignade biologique du parc de loisirs du Val de Scie à Nueil-les-Aubiers ;

Vu la délibération DEL-CC-2024-027 du conseil communautaire du 19 mars 2024 relative à la création de l'autorisation de programme « Schéma des piscines »

Considérant que le schéma des piscines regroupe l'ensemble des opérations suivantes :

- Val de Scie (Nueil-Les-Aubiers)
- Rénovation Cœur d'O (Bressuire)
- Rénovation piscine de Moncoutant-sur-Sèvre
- Démolition piscine de Mauléon
- Aquadel Cerizay
- Confortement piscines (travaux divers tous sites)

L'opération de réhabilitation de la baignade Val de Scie nécessite la mise en œuvre d'une mission de maîtrise d'œuvre pour accompagner la collectivité dans la conduite de cette opération.

Le coût prévisionnel et le plan de financement de la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération de réhabilitation, présentés ci-dessous, permettent de fixer les montants de subventions d'appui à l'ingénierie à solliciter.

PLAN DE FINANCEMENT						
Mission de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la baignade Val de Scie						
Dépenses	HT (€)	TVA	TTC (€)	Recettes	%	TTC (€)
				Subventions sollicitées	259 018,23	80,00 %
Maîtrise d'œuvre	289 483,13	57 896,63	347 379,76	Etat (Fonds Verts - Ingénierie)	259 018,23	80,00 %
Bureau de contrôle	16 000,00	3 200,00	19 200,00			
Coordinateur SPS	7 500,00	1 500,00	9 000,00			
Etudes géotechnique	5 000,00	1 000,00	6 000,00			
Révision de prix sur prestation MOE (2%)	5 789,66	1 157,93	6 947,59	Autofinancement Agglo2B	64 754,56	20,00 %
				TVA 20%		
TOTAL HT	323 772,79	64 754,56	388 527,35		323 772,79	388 527,35

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter les subventions auprès de l'Etat conformément au plan de financement présenté ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le

17 JUIN 2025

Notifié ou publié le

17 JUIN 2025

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,



[Signature]